

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de Pôle emploi
Paris, le 23 août 2023

« Un prestataire de Pôle emploi victime d'un acte de cybermalveillance »

En fin de semaine dernière, Pôle emploi a pris connaissance de la violation du système d'information d'un de ses prestataires impliquant un risque de divulgation de données personnelles de demandeurs d'emploi. Des investigations sont en cours chez le prestataire pour connaître l'origine de cet évènement. La sécurité des systèmes d'information de Pôle emploi n'est pas en cause.

Conformément à ses obligations au titre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), Pôle emploi a procédé à une notification auprès de la CNIL ce jour. L'établissement déposera par ailleurs plainte auprès des autorités judiciaires.

Les demandeurs d'emploi inscrits en février 2022 et d'anciens usagers de Pôle emploi sont potentiellement concernés par ce vol de données personnelles.

Les nom et prénom et le numéro de sécurité sociale sont concernés par cet acte de malveillance. Les adresses e-mail, les numéros de téléphone, les mots de passe et les coordonnées bancaires ne sont en revanche pas concernés par cette fuite.

Bien qu'il n'existe aucun risque sur l'indemnisation et l'accompagnement proposé par Pôle emploi, ni sur l'accès à l'espace personnel de pole-emploi.fr, Pôle emploi conseille aux demandeurs d'emploi de rester vigilants face à tout type de démarche ou proposition qui pourrait paraître frauduleuse.

Conscient des conséquences qui peuvent résulter de cet évènement, Pôle emploi met tout en œuvre pour en limiter les effets et va informer individuellement l'ensemble des personnes concernées, tandis que le prestataire renforce les mesures de sécurité existantes. Un appui aux demandeurs d'emploi sera également disponible via la plateforme téléphonique 39 49 afin d'accompagner ceux qui auraient des interrogations en lien avec le sujet.

Toutes les équipes de Pôle emploi et de son prestataire sont mobilisées sur la sécurité des données confiées par les demandeurs d'emploi et les entreprises. C'est une préoccupation constante de Pôle emploi qui continuera à renforcer ses dispositifs de protection, procédures et consignes, au regard de ce type d'évènement.

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.